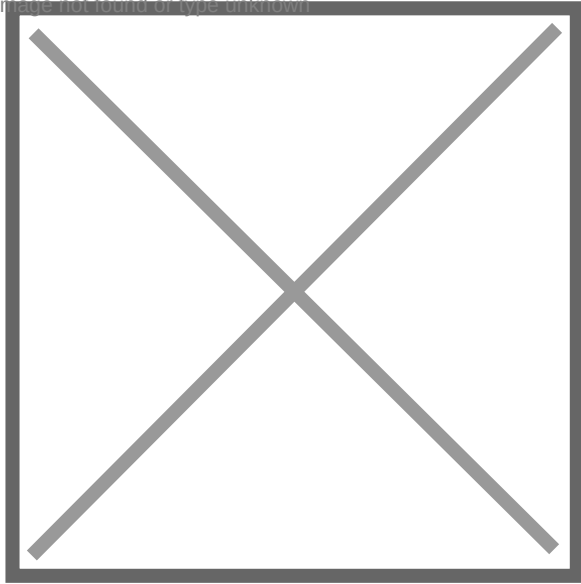


Image not found or type unknown



Bail professionnel : 0 € loyers contre travaux

Par **Maline**, le **13/02/2014** à **19:51**

Le 25Juillet 2005 j'ai signé un bail professionnel de 9 ans avec tacite reconduction pour salon de coiffure. Conditions : loyer 0 € contre travaux. J'ai payé tous les travaux d'aménagement d'un sous-sol où il n'y avait que des piliers de soutènement, chappe béton brut au sol, béton brut pour le plafond. Les travaux de construction (murs, menuiseries alu, carrelage, peinture, plomberie, électricité, clôtures, aménagement jardin....) se sont élevés à 50000 € . Le bailleur m'apprend ce jour qu 'il n'a pas l'intention de reconduire le bail. Mais je n'ai pas encore reçu de courrier m'avisant de sa décision. Quels sont mes droits ? Merci